

Rapport n°23

Accunsentu per l'avenente N°1 à a cunvenzione di messa in òpera di l'Investimentu Territoriale Integratu (ITI) – Programma Programme Opérationnel Corse FEDER-FSE 2021-2027

Approbation d'un avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) – Programme Opérationnel Corse FEDER-FSE 2021-2027

Afin de renforcer la cohérence et complémentarité des fonds européens avec les autres financements (nationaux, régionaux, infrarégionaux), la Collectivité de Corse, autorité de gestion du programme FEDER-FSE Corse, a souhaité engager auprès des agglomérations de Corse et communes urbaines intermédiaires, une démarche intégrée de développement urbain durable pour un développement équilibré du territoire insulaire.

Ainsi, le FEDER peut être mobilisé par les pôles urbains de Corse au moyen de la constitution d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) à la suite d'un appel à candidature lancé le 27 octobre 2023.

Dans ce cadre, après approbation par délibérations du bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) du 8 juillet 2024 et du conseil municipal de Bastia du 18 juillet 2024, une candidature commune a été déposée le 30 septembre 2024.

Aussi, après approbation par délibérations du bureau de la CAB du 9 décembre 2024, de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2024 et du conseil municipal de Bastia du 19 décembre 2024 une convention de mise en œuvre de l'ITI a été signée entre l'Autorité de Gestion (AG) des fonds européens (Collectivité de Corse) et notre territoire en tant qu'Autorité Urbaine (AU) porteuse de la stratégie les 27 janvier 2025 et 12 février 2025.

Les objectifs mobilisés portent sur 3 priorités :

- Priorité 3 : renforcer la mobilité durable.

Les actions projetées répondent à l'OS 2.8 : favoriser une mobilité urbaine multimodale durable dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.

- Priorité 4 : lutter contre les inégalités économiques, sociales et territoriales afin de garantir l'accès aux biens publics, notamment la santé et l'éducation.

Les actions projetées répondent à l'OS 4.3 : favoriser l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenus et des groupes défavorisés au moyen de mesures intégrées, notamment le logement et les services sociaux.

- Priorité 5 : promouvoir et favoriser le développement économique et homogène du territoire.

Les actions projetées répondent à l'OS 5.1 : développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines.

La liste principale des opérations et les subventions sollicitées étaient les suivantes :

OS	OPÉRATION	MONTANT ESTIMATIF (HT)	FEDER SOLICITÉ
2.8	Vieux-Port (MO + travaux)	1 018 000,00€	600 000,00€
		sous-total OS 2.8	600 000,00€
4.3	Site ancienne Grande Barre	1 900 000,00€	435 000,00€
4.3	Place du commerce	1 576 730,00€	700 000,00€
		sous-total OS 4.3	1 135 000,00€
5.1	Réhabilitation Théâtre de Bastia	20 841 651,00€	2 709 100,00€
5.1	Locaux port de Toga	465 000,00€	279 000,00€
5.1	COSEC Arinella	1 923 000,00€	576 900,00€
5.1	Piscine du Fangu	1 165 000,00€	700 000,00€
		sous-total OS 5.1	4 265 000,00€
	TOTAL		6 000 000,00€

Une liste complémentaire a également été proposée.

Un avenant, approuvé par le Comité de coordination en date du 13 novembre 2025, vise à modifier la liste des opérations inscrites à l'article 3 de la convention précitée, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie ITI de la CAB et de la Commune de Bastia.

La liste principale des opérations et les subventions sollicitées sont modifiées comme suit :

OS	OPÉRATION	MONTANT ESTIMATIF (HT)	FEDER SOLICITÉ
2.8	Vieux-Port (MOE travaux)	325 074,81€	130 029,92€
2.8	Vieux-Port (MOE études + travaux)	792 925,18€	475 755,11€
		sous-total OS 2.8	605 785,03€
4.3	Site ancienne Grande Barre	1 698 441,60€	217 553,28€
4.3	Place du commerce (lot n°1)	620 701,93€	496 561,54€
4.3	Place du commerce (lot n°2 et 3)	305 421,69€	152 574,78€
4.3	rue des Caroubiers / démolition bâtiment 36 A	2 266 420,00€	262 525,37€
		sous-total OS 4.3	1 129 214,97€
5.1	Réhabilitation Théâtre (dépollution)	870 700,00€	696 560,00€
5.1	Réhabilitation Théâtre (travaux + OPC)	20 431 207,17€	2 012 540,00€
5.1	Locaux port de Toga	465 000,00€	279 000,00€
5.1	COSEC Arinella	1 923 000,00€	576 900,00€
5.1	Stade Armand Cesari – phase III	1 165 000,00€	700 000,00€
		sous-total OS 5.1	4 265 000,00€
	TOTAL		6 000 000,00€

Le projet d'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'ITI est annexé au présent rapport.

En conséquence, il est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré de la programmation 2021-2027 du FEDER.
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires au montage des dossiers de financement.

SYNTHESE

Un avenente hè statu accettatu per attualizà a lista di l'uperazione finanzate inde u quatu di l'Investimentu Territoriale Integratu, permetendu d'adattà a programmazione à e priurità di tramutu durèvule, di cuesione suciale è di sviluppu urbanu.